



LYCÉE
COLBERT
LORIENT

LYCÉE POLYVALENT :
ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL
TECHNOLOGIQUE
PROFESSIONNEL

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025, en classe de BTS 1^{ère} année

Nom :

Prénom :

Classe intégrée :

Madame, Monsieur,

Vous avez été admis(e) au lycée Colbert en 1^{ère} année de BTS sous réserve de l'obtention du baccalauréat. Pour valider votre inscription vous devez nous retourner avant le 12 juillet 2024 ce dossier d'inscription dûment complété et accompagné des pièces suivantes :

Documents à compléter :

- 1- **La fiche de renseignements :**
- 2- **La fiche d'urgence** (destinée à la vie scolaire)
- 3- **La fiche infirmerie** : sous pli cacheté si informations personnelles ; joindre la photocopie des pages vaccins du carnet de santé
- 4- **Attestation de lecture du règlement intérieur**

Pièces à remettre obligatoirement :

- 1 Photocopie des **résultats du baccalauréat ou du diplôme du bac**
- 2 Photocopie de votre **carte d'identité**
- 3 Certificat de fin de scolarité (**EXEAT**) si scolarisé(e) en 2023/24 ailleurs qu'au lycée Colbert
- 4 Photocopies des pages vaccins du carnet de santé (àagrafer à la fiche infirmerie)
- 5 Attestation de responsabilité civile 2024/2025 pour le stage (à remettre à la rentrée)

Pièces à remettre le cas échéant :

1. **Notification conditionnelle du CROUS 2024/25** si déjà reçue
2. **Document médicaux accompagnant la fiche infirmerie (PAI,...)**, sous pli confidentiel
3. **PAP, GevaSco** mis en place au lycée
4. **Contribution solidaire pour la maison des lycéens (facultatif)** : Chèque de 8€ à l'ordre de la maison des lycéens

Les pièces que vous n'êtes pas en mesure de transmettre à la date indiquée pourront être transmises par courrier, mail (scolarite1.0560026z@ac-rennes.fr) ou déposées sur place dès que vous les aurez. Le relevé de notes du bac devra être transmis au plus tôt pour que l'inscription puisse se faire.

Modalités de retour du dossier :

- Dépôt au secrétariat de scolarité du lycée
- Par courrier :
Lycée Colbert
Dossier d'inscription BTS
117 Bd Léon Blum
BP 2135
56321 LORIENT Cedex

Lycée Colbert 117 boulevard Léon Blum 56321 LORIENT	Fiche de renseignements BTS (Veuillez écrire lisiblement)	Année scolaire 2024-2025
---	--	--------------------------

ÉLÈVE :

Nom :	Prénom :
Né(e) le :	Sexe (M ou F) :
Département de naissance :	Ville de naissance :
Pays de naissance :	Nationalité :
INE* :	

*figure sur relevé de notes du bac, convocations aux examens ou bulletins scolaires

PARENTS :

	Responsable Légal	Responsable Légal
Nom		
Prénom		
Lien de parenté <i>(voir au dos)</i>		
Adresse (rue, voie... Code postal Commune)		
Tél. Domicile		
Tél. Portable <i>(obligatoire)</i>		
Mail <i>(obligatoire)</i>		
Code profession <i>(voir au dos)</i>		

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élève ?

OUI NON OUI NON

Tél. élève	
Mail élève	
Adresse personnelle de l'élève le cas échéant (si elle n'est pas connue, merci de la communiquer en septembre au secrétariat de scolarité)	
Autre personne à contacter (facultatif)	Nom Prénom : Tél : Lien de parenté avec l'élève <i>(voir au dos)</i> :

CHOIX DU RÉGIME : **Ticket** **Externe**

Si vous souhaitez prendre des repas (même ponctuellement) à la cantine du lycée, veuillez cocher la case « ticket ». Vous vous verrez attribuer une carte que vous pourrez créditer du montant souhaité.

L'application d'un tarif dégressif basé sur le quotient familial est possible mais est conditionnée à l'inscription sur le site bretagne.bzh/tarifcation du 1^{er} juin 2024 au 22 septembre 2024. Sans inscription à cette date le tarif le plus élevé sera appliqué.

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS 2023/24
1	≤ 700	3 €
2	≤ 900	3,30 €
3	≤ 1100	3,60 €
4	≤ 1500	4 €
5	≤ 1700	4,30 €
6	> 1700	4,60 €

FORMATION dans laquelle vous vous inscrivez en 2024-2025 :**1^{ère} année BTS :**

- Conception de Produits Industriels (CPI)
- Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (CRSA)
- Electrotechnique
- Maintenance des Véhicules option voitures particulières

Dernier établissement fréquenté

Nom de l'établissement :

Ville :

Type d'établissement : Public Privé

Classe (terminale ou formation post bac) :

Spécialité :

Année de la dernière scolarisation :

Intitulé du Bac si obtenu avant 2024 :

Date :

Signatures de l'élève et du (des) responsable(s) légal(aux) :

LIEN DE PARENTÉ :

Mère	Elève lui-même
Père	Aide sociale à l'enfance
Ascendant	Educateur
Fratie	Assistant familial
Autre membre de la famille	Autre lien
Tuteur	

CODIFICATIONS DES PROFESSIONS

<u>AGRICULTEURS</u>		<u>OUVRIERS</u>	
11	Agriculteurs sur petite exploitation	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
13	Agriculteurs sur grande exploitation	64	Chauffeurs
		65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
<u>ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE</u>		67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
21	Artisans	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
22	Commerçants et assimilés	69	Ouvriers agricoles
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus		
		<u>RETRAITES</u>	
<u>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES</u>		71	Anciens agriculteurs exploitants
31	Professions libérales	72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
33	Cadres de la Fonction Publique	74	Anciens cadres
34	Professeurs, professions scientifiques	75	Anciennes professions intermédiaires
35	Professions de l'information, des arts et spectacles	77	Anciens employés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	78	Anciens ouvriers
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise		
		<u>AUTRES INACTIFS</u>	
<u>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES</u>		81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	83	Militaires du contingent
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	84	Elèves, étudiants
44	Clergé, religieux	85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique	86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises		
47	Techniciens		
48	Contremaîtres, agents de maîtrise		
<u>EMPLOYES</u>			
52	Employés civils et agents de service de la Fonction Publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		



LYCÉE
COLBERT
LORIENT

Année scolaire 2024/2025

FICHE d'URGENCE - Vie scolaire

A remplir par les parents

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Etablissement d'origine

Classe fréquentée l'année précédente :

Nom des parents ou du responsable légal :

Adresse :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1 - N° de téléphone du domicile :

2 - N° de portable mère :

N° de travail mère :

3 - N° de portable père :

N° de travail père :

4 - Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Sur appel de l'infirmerie les parents sont tenus de venir chercher leur enfant.

En cas d'impossibilité de joindre un responsable de l'enfant et sur les consignes des services d'aide médicale d'urgence (15), le transport par véhicule sanitaire pourra être à la charge de la famille.

Nom, adresse et n° de téléphone du Médecin traitant :

VERSO

FICHE INFIRMERIE

CONFIDENTIELLE

A retourner sous pli cacheté à l'attention de l'infirmerie, avec l'ensemble des documents utiles

Nom : Prénom :
Classe : Date de naissance :
Numéro d'immatriculation sociale de l'élève :
Nom des parents ou du responsable légal :
Adresse :
Téléphone(s) :
Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Votre enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires lors de l'inscription : joindre les photocopies des pages vaccins du carnet de santé

Si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire,
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence,
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire (joindre copie PAI),

il va de votre intérêt et de celui de votre enfant que ces informations soient parfaitement renseignées.

Antécédents médicaux (dates des maladies) :

Antécédents chirurgicaux (dates) :

Allergies éventuelles :

Traitement en cours (nom des médicaments) :

Autres observation utiles, précautions particulières à prendre... :

En fonction de ces renseignements, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour, si nécessaire, établir avec vous les conditions d'accueil et de scolarisation adaptées à l'état de santé de votre enfant.

L'infirmier(e) appliquera les traitements prescrits par le médecin de famille seulement si les médicaments sont accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance.

Tout renseignement confidentiel complémentaire pourra être transmis sous pli cacheté à l'infirmerie.

SI BESOIN , VOUS POUVEZ CONTACTER L'INFIRMERIE DE L'ETABLISSEMENT
DU LUNDI AU VENDREDI au 02.97.88.37.40

VERSO



Secrétariat de
Scolarité

Téléphone
02 97 37 33 55

Télécopie
02 97 83 25 94

Mél.
Ce.0560026z
@ac-rennes.fr

117 Bd Léon-Blum
BP 2135
56321 Lorient
cedex

Le secrétariat de scolarité

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
du Lycée Colbert

Lorient, le 15/04/2024

Madame, Monsieur,

L'inscription au Lycée Colbert implique l'adhésion de la famille et de l'apprenant au règlement intérieur ainsi que l'engagement de le respecter. Il a valeur de contrat liant les différents partenaires de la communauté éducative. Ce règlement intérieur est à votre disposition sur notre site internet :

<https://www.lycee-colbert-orient.com> rubrique : « INFOS PRATIQUES »

Si besoin, un exemplaire papier est consultable au secrétariat du Lycée.

Après en avoir pris connaissance, vous devez compléter et signer le coupon ci-dessous.
Cordialement,

Le secrétariat de scolarité



Coupon à rendre avec le dossier d'inscription

M. et/ou Mme parent(s) de l'élève,

et l'élève lui-même (NOM et Prénom) :

en classe de :

Certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur du lycée Colbert et s'engagent à le respecter.

Fait à, le/...../2024

Signature du(des) parent(s) :

Signature de l'élève :

VERSO

INFORMATIONS UTILES – à conserver

Téléphone accueil
02 97 37 33 55

Scolarité :
02 97 88 37 17

Mél.
ce.0560026z
@ac-rennes.fr

117 Bd Léon-Blum
BP 2135
56321 Lorient
cedex



**LYCÉE
COLBERT**
LORIENT

LYCÉE POLYVALENT
ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL
TECHNOLOGIQUE
PROFESSIONNEL



<http://www.lycee-colbert-lorient.com>

Rentrée:

Le lundi 2 septembre 2024 a priori. A vérifier sur le site Internet du lycée mi-juillet ou fin août 2024.

Manuels scolaires

Vous pourrez prendre connaissance de la liste des livres pour la rentrée sur notre site Internet. Peu de livres seront nécessaires, voire aucun. Il n'existe aucune liste de fournitures au lycée : les professeurs indiqueront leurs desiderata aux élèves à la rentrée.

Restauration

Les étudiants peuvent prendre leur repas aussi bien à la cantine du lycée qu'au Restaurant Universitaire de l'Université de Bretagne-Sud, rue de Lanveur.

Pour les repas au lycée, il est possible de bénéficier d'une tarification fixée par la Région Bretagne basée sur le quotient familial (cf tableau), à condition de **s'inscrire le site internet bretagne.bzh/ entre le**

1^{er} juin et le 24 septembre 2024, faute de quoi le tarif maximal s'appliquera (4€60 le repas).

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS 2023/24
1	≤ 700	3 €
2	≤ 900	3,30 €
3	≤ 1100	3,60 €
4	≤ 1500	4 €
5	≤ 1700	4,30 €
6	> 1700	4,60 €

Bourses du CROUS

En cas de réponse favorable à votre demande, le CROUS édite une Notification d'attribution conditionnelle accessible sur votre espace. Celle-ci **doit être impérativement donnée au secrétariat de scolarité pour validation** (sinon le versement ne pourra avoir lieu). Le lycée ne procédera à cette validation qu'après la rentrée de septembre 2024. Des demandes de bourse peuvent encore être effectuées sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> < Dossier social étudiant, mais sans garantie que le premier versement puisse se faire dès septembre 2024.

Autres sources de financement et Logement

Voir informations utiles sur le site de l'Université de Bretagne Sud

<https://www.univ-ubs.fr>

< Vie des Campus < Vie étudiante < Bourses - Vie pratique

Sécurité Sociale

Les étudiants nationaux n'ont plus à adhérer à un régime de sécurité sociale étudiant (SMEBA ou LMDE) pour le remboursement de leurs frais de santé. Ils restent affiliés en tant qu'assuré autonome à leur régime actuel de protection sociale (en général celui de leurs parents). Ils n'ont aucune démarche particulière à accomplir. Les mutuelles étudiantes (LMDE ou SMEBA) continuent par ailleurs à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants.

Les étudiants ressortissants d'un Etat membre de l'UE/l'EEE ou de la Suisse demeurent affiliés à la sécurité sociale de leur pays (prise en charge de leurs soins de santé sur la base de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)).

Les étudiants ressortissants d'un Etat hors UE/l'EEE ou Suisse, arrivant en France après le 31 août 2023, doivent s'affilier au régime général de l'assurance maladie. Ils bénéficient de la même couverture que les autres étudiants, ainsi que de la gratuité de l'assurance maladie.

La démarche d'affiliation doit être effectuée sur le site www.etudiant-etranger.ameli.fr, une fois que l'étudiant est arrivé sur le territoire et qu'il a procédé à son inscription définitive au sein de l'établissement. Une attestation de scolarité est exigée pour l'affiliation.

Autres informations utiles sur le site de l'Université de Bretagne Sud

<https://www.univ-ubs.fr>

< Vie des Campus < Campus < Sport

Comment pratiquer les activités sportives étudiantes quand on est scolarisé en lycée ?

< Santé handicap

Notamment : l'accès au Service social étudiant qui accueille les étudiants rencontrant des difficultés d'ordre familial, financier ou administratif. Possibilité de demander des aides financières, comme l'ASAP (Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle) quand non bénéficiaire des bourses du CROUS.

Stage

Une attestation d'assurance Responsabilité Civile sera nécessaire pour les stages en entreprise et sera réclamée en septembre 2024 (attestation responsabilité civile habitation ou attestation d'assurance scolaire pour l'année scolaire 2024/2025). Les dates de stages ne sont pas encore fixées mais ceux de BTS première année débutent en général fin mai alors que le premier stage *de post BTS Expert Auto* intervient mi-octobre.

Maison des lycéens :

La Maison des lycéens est une association (loi de 1901) autonome et autogérée par les élèves de l'établissement qui en sont membres. Elle a pour objet de « développer et soutenir les projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté ».

Elle prend plus particulièrement corps au sein du foyer des élèves. L'ouverture du foyer est soumise à la présence des bénévoles qui assurent un service de cafétéria dont tous les produits offerts à la vente sont issus de la culture biologique et du commerce équitable. Ouvert à tous, il offre un espace convivial de détente et d'échange pour les membres de la communauté scolaire.

La MDL a besoin de financement (*chèque de 8€ à l'ordre de la Maison des lycéens*) pour faire vivre des projets, sorties culturelles avec et pour les élèves (ateliers théâtre, sorties cinéma ou théâtre, cafétérias, expositions, concerts, journal du lycée etc.)- Contact : mdlcolbert@gmail.com